Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_39_02-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Alain PRIGENT :

Excusés : Ismehen KHELIF (procuration à Franck HARDY), Yvon DANTEC (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC), et Antoine FOURNEL (procuration à Nathalie PERRIN).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27.

2026 - 39 - JUIN - 02 - FINANCES
MODIFICATION DES TARIFS DE LA MÉDIATHEQUE
MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ POUR LE DROIT D'ACCES

PJ : Tarifs municipaux au 1er juillet 2026

Monsieur Franck HARDY, Adjoint en charge de la communication, de la culture et du rayonnement territorial, donne lecture du rapport qui suit :

VU l'avis favorable de la commission Finances du 22 juin 2026 ;

A compter du 1er juillet 2026, le droit d'accès à la médiathèque l'Odyssée sera gratuit pour tous, Cornusiens et personnes extérieures. Les tarifs municipaux 2026 seront mis à jour en modifiant uniquement ce point.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_39_02-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la gratuité pour le droit d'accès à la Médiathèque l'Odyssée à compter du 1er Juillet 2026.
- **MODIFIE** les tarifs municipaux en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Alain PRIGENT

Le Maire,

Laurent LISEMBART